

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT

## MEMOIRE

pour l'obtention du Certificat d'Aptitude  
aux Fonctions d'Inspecteur de l'Education  
Populaire de la Jeunesse et des Sports

\*\*\*\*\*

### THEME:

Les Enseignants d'Education Physique  
et Sportive

et la Démocratisation du Sport en  
République Populaire du Congo



Présenté par :

Jules BOUAKA

Année Académique 1983 — 1984

Première Promotion 1983 — 1984

**D**EDICACES  
-----

A mon pays la République Populaire du Congo et à son peuple, dont les sacrifices m'ont permis de suivre des études sur les activités-socio-éducatives et le sport. Toute ma reconnaissance.

A mon père : MOUKOUANGALA Emmanuel, avec tous les efforts et sacrifices consentis pour mon éducation puisse ce modeste travail t'honorer.

A ma mère In mémorium : MILANDOU PAULINE, toi qui m'a quitté tragiquement pendant que je terminais ma formation à l'I.N.S. de Brazzaville, tendresse d'une mère, souvenirs inoubliables.

A ma Chère épouse : BOUNKA-DIKA Henriette, pour tout le bonheur connu ensemble et ton reconfort dans des heures difficiles, que ce travail qui est également le tien soit le gage de notre amour infini.

A mes Chers enfants : Trouvez ici l'expression de la tendresse infinie de votre père.

A mon ami : Albert Francis MOUSSITOU, nos familles forment désormais une seule. Tu m'as valablement remplacé dans des moments difficiles pendant mon absence au pays. Attachement infini.

A mon ami et Collègue : Jules Philippe KEITA-OKOMBI. En souvenir de l'ambiance fraternelle dans laquelle 2 ans durant nous avons vécu l'un après l'autre à Dakar.

A tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à ma formation.

A mes oncles : KIESSILA Anatole, NZIMOU Gabriel, LOUFOUNDOU Pierre, trouvez ici le fruit des longues années d'attente.

 REMERCIEMENTS :

- A tous mes professeurs qui, d'année en année, d'un pays à un autre, sans se connaître m'ont façonné patiemment.  
Qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.
- Au Ministère de la Jeunesse et des Sports du Sénégal pour avoir bien voulu accepter d'assurer ma formation.  
Profonde gratitude.
- A l'Administration de l'Institut National de l'Education Populaire et des Sports, en témoignage de ma reconnaissance.
- A Monsieur Claude René, Coordonnateur de la filière pour avoir bien voulu apporter sa contribution dans la réalisation de ce modeste travail.  
Sincères remerciements.
- Au Docteur FALOU Cissé. Toute ma reconnaissance pour ce que vous avez fait pour moi.

A mes Collègues de classe qui m'ont apporté leur aide morale et matérielle pendant mon séjour à Dakar, attachement infini.

**\_\_\_\_\_ O M M A I R E :**  
:--:--:--:--:--:--:--:--

	Pages
<b><u>INTRODUCTION</u></b> .....	5

**I - PREMIERE PARTIE :**

I - I Présentation du système scolaire, orientation de l'EPS en République Populaire du Congo.....	8
I - 2 <u>Bref aperçu Géographique sur la République Populaire du Congo</u> .....	13
a) Limites	
b) Relief	
c) Climat	
d) Economie	
e) Voies de communication	
f) Organisation Administrative.....	15
I - 3 <u>Aperçu sur le Ministère de la Jeunesse et des Sports</u> .....	18
I - 4 <u>Constat sommaire sur la pratique de l'EPS dans les établissements</u> .....	24
I - 4 - 1 Enseignement de l'E.P.S .....	25
I - 4 - 2 Structures d'accueil et matériel didactique.....	27
I - 4 - 3 Sensibilisation sur l'importance de l'E.P.S.....	33
I - 5 <u>Possibilité de réalisation de la démocratisation de l'enseignement de l'E.P.S.</u>	

I - 5 - 1 Formation des cadres..... 35  
I - 5 - 2 Acquisition du matériel didactique..... 38  
I - 5 - 3 Des Installations sportives et Equipement..... 39

II - DEUXIEME PARTIE :

Proposition pour l'exécution du processus de la démocratisation de l'enseignement d'EPS au sein d'un établissement scolaire..... 41

II - 1 Secteurs d'intervention .....  
II - 2 Les enseignants d'EPS et l'accomplissement de leur mission..... 44

II - 3 Le Coordonnateur des activités physiques et sportives dans un établissement... 48

II - 3 - 1 Organisation pratique du travail de coordination..... 49

II - 3 - 2 Organisation des Compétitions à différents niveaux : Etablissement, Zone ou Région..... 54

II - 4 Travail du Coordonnateur à l'égard des élèves inaptes à la pratique de l'éducation physique et sportive ..... 57

III - CONCLUSION ..... 59

## INTRODUCTION

En choisissant ce thème ((les Enseignants d'Education Physique et Sportive et la Démocratisation du Sport en République Populaire du Congo)), nous avons été guidé par le souci d'apporter notre modeste contribution aux instances responsables de la promotion du sport scolaire et aux enseignants d'EPS ayant la charge de plus de la moitié de la population rassemblée dans nos différentes structures de formation (Ecole Maternelle, Primaire, Secondaire et Universitaire).

En effet, le souci constant du Parti Congolais du Travail et de l'Etat à l'heure actuelle est animé par le desir de voir les citoyens, à tous les niveaux, accéder librement à la pratique sportive de leur choix et faire du sport une partie de la médecine préventive. Ce qui, sans nul doute viserait une augmentation de la production économique et permettrait également aux citoyens congolais d'être prêts pour la défense de leur patrie.

Aussi, c'est pour parer à certains manquements pouvant surgir dans l'organisation, l'harmonisation, la coordination du travail quotidien des Enseignants ayant la délicate mission de gérer l'enseignement de l'éducation physique et sportive au sein des établissements scolaires que nous avons entrepris ce modeste travail ; car, répondre à la préoccupation du parti et de l'Etat c'est d'abord se poser la question du type d'hommes appelés à animer nos établissements scolaires.

Ainsi conviendrait il de doter nos écoles, pépinières de la future élite sportive, des enseignants bien formés et acquis aux changements souhaités et compris par la majorité du peuple. Il ne sert à rien d'introduire des nouveaux systèmes et

des nouvelles méthodes dans des écoles dont les maîtres n'ont pas compris le sens des innovations et en ignorant l'application.

D'aucuns diront certainement que c'est poser là une problématique dont les sentiers ont été déjà mille et une fois battus ; mais n'empêche qu'elle demeure d'actualité et suscite, interpelle encore de la manière vivace une interrogation. Y répondre, nous permettrait d'accélérer le processus de la démocratisation du sport en milieu scolaire qui constitue le fondement du sport extra-scolaire.

Il est bien évident que la prise de conscience de nos enseignants suscitée dans ce document et la conduite dans l'accomplissement effectif de leurs tâches journalières doivent être perçues comme un maillon d'un processus. Et l'intervention de tous les maillons devra être synchronisée pour que soient effectivement atteints les objectifs préétablis.

Pour réaliser ce travail nous adopterons le plan que voici :

## I PREMIERE PARTIE :

- I-1 Présentation du système scolaire en République Populaire du Congo, l'orientation de l'E.P.S.
- I-2 Bref aperçu géographique sur la République Populaire du Congo
- I-3 Constat Sommaire sur la pratique de l'EPS en milieu scolaire
- I-4 Possibilité de réalisation de la Démocratisation de l'Enseignement de l'E.P.S.

## II DEUXIEME PARTIE :

Proposition pour l'Exécution de la démocratisation  
de l'enseignement de l'EPS au sein d'un établissement.

II-1 Secteurs d'intervention :

II-2 Les Enseignants d'EPS et l'accomplissement de leur  
mission

II-3 Le Rôle et les tâches du coordonnateur des activités  
physiques et sportives dans un établissement.

II-4 Les Elèves inaptes à la pratique sportive et leur parti-  
cipation aux épreuves d'EPS destinées aux divers exa-  
mens.

## III CONCLUSIONS GENERALES



I-I - Présentation du Système scolaire en République Populaire  
Congo

Le problème de l'Education a toujours été une des préoccupations des responsables politico-administratifs en République Populaire du Congo.

En effet, dès son accession à la souveraineté nationale en 1960, le jeune Etat congolais se devait de répondre à deux questions essentielles pour la prise en main du système éducatif national à savoir :

a) comment faire pour que l'éducation et l'enseignement soient accessibles à tous les jeunes congolais ?

b) doit-on laisser l'enseignement aux mains des organismes privés ?

Pour répondre à ces questions, il fut décidé dès 1965 que ((tout enfant vivant sur le territoire de la République Populaire du Congo à droit, sans distinction de sexe, de race, de croyance, d'opinion ou de fortune, à une éducation qui assure le plein épanouissement des ses aptitudes intellectuelles, artistiques, morales, physiques, ainsi que sa formation civique et professionnelle)). La Révolution d'août 1963 qui avait modifié les choix fondamentaux de la politique congolaise de l'époque en engageant le pays sur une voie de l'indépendance réelle a influencé la laïcisation de l'enseignement décidée en 1965.

Depuis lors, tous les jeunes congolais en âge scolaire vont à l'école. Poursuivant la politique de démocratisation de l'enseignement, le Congo s'est attelé à réaliser un autre

objectif non moins important pour l'épanouissement global de l'enfant à savoir l'extension de l'obligation scolaire aux premières années de l'ancien cycle secondaire c'est à dire jusqu'à la fin du collège.

Cette politique hardie et couteuse pour un Etat du tiers monde aux ressources financières limitées<sup>a</sup> donné des résultats que l'on considère aujourd'hui comme des acquis nécessaires à la promotion de l'éducation et à son insertion parmi les facteurs déterminants de la libération.

Après la phase de la démocratisation de l'enseignement couronnée par un taux de scolarisation de 100% et l'obligation scolaire atteignant 10 ans, le système éducatif congolais est aujourd'hui confronté à de nombreux problèmes d'ordre qualitatif en ce qui concerne les programmes, le matériel didactique, la formation de cadres, les équipements scolaires.

Le développement exagéré de l'enseignement général depuis l'époque coloniale a empêché la promotion de l'enseignement technique et professionnel.

Tous ces faits ont engendré la rupture<sup>de</sup> deux équilibres fondamentaux, l'équilibre entre les effectifs formés et les besoins de l'emploi d'autre part.

Pour remédier aux nombreuses difficultés clairement identifiées, la solution préconisée depuis 1970 est celle de la mise en oeuvre d'une école répondant aux intérêts du peuple congolais.

Grâce à un projet tripartite, fruit de la coopération avec l'Unesco et le PNUD, on peut dire que la réforme de l'enseignement est entrée dans sa phase pratique depuis 1977, date de la signature et du lancement de ce projet qui vise la refor-

me des programmes, formation des maîtres, la construction des salles de classe, la décentralisation de l'administration scolaire, l'amélioration de l'encadrement et la planification de l'emploi ainsi que l'éradication de l'analphabétisme.

Cette politique en matière d'éducation de base, de formation initiale et continue, et dans le domaine de l'analphabétisation vise à créer des conditions favorables à l'épanouissement total de l'homme congolais.

Le nouveau système éducatif congolais doit former des citoyens ~~capables~~ de mobiliser le potentiel scientifique, matériel, intellectuel et culturel du pays en donnant à chacun la possibilité de participer activement aux décisions et à la réflexion continue sur les problèmes actuels du Congo et du monde.

Une telle entreprise exige des efforts de tous, la participation des parents d'élèves, des responsables Politico-administratifs, des élèves eux mêmes, des Enseignants de tous les ordres de l'enseignement.

SITUATION ACTUELLE DU SYSTEME SCOLAIRE

Degré d'Enseignement	Nombre d'Etablis.	Effectif	Nombre de classes Pédagogiques	Personnel Enseignant
Pré-scolaire (Ecoles Mater)	35	3 900	158	4 21
Fondamental 1 <sup>er</sup> cycle (Ecole Primaires).....	1346	419 000	10200	7 790
Fondamental 2 <sup>e</sup> cycle (CEG)...	164	165 000	2250	3 200
Cycle secondaire (Lycée)				
Enseig. Général.....	14	33 500	609	982
Ecoles de Métiers.....	26	4 520	113	312
Enseignement secondaire Technique (Lycée).....	4	4 685	117	363
C.N.I.....	3	1 600	35	169
Facultés et Instituts Uni- versité Marien NGOUABI ....	9	9 440	-	1 472
<b>Total.....</b>	<b>1.617</b>	<b>641 645</b>	<b>-</b>	<b>14 709</b>

SECTEUR D'INTERVENTION DES ENSEIGNANTS D'E.P.S.

Régions Sco- lares	Écoles- maternelles	Écoles Pri- maires	C.E.S.	C.E.T.	Centre de Métiers	Lycée Enseig. Gê.	Lycée Enseig. Technique	E.P.I.	Facultés et Inst.
BRAZZAVILLE	19	57	17	4	2	5	2	1	9
BOUENZA	4	136	18	2	2	1	-	-	-
KONKILLOU	3	132	13	3	2	1	-	-	-
PLATEAUX	1	19	19	1	-	1	-	-	-
C. M. M.	1	242	27	2	4	1	-	1	-
MAVI	4	113	16	-	4	1	-	1	-
LEMO KOU	1	88	8	1	2	1	-	-	-
POEL	3	272	35	2	3	1	-	-	-
LINCOLLA	0	60	7	-	1	1	-	-	-
SARHA	1	37	4	1	1	1	-	-	-
TOTAL	35	1.346	164	16	26	14	4	3	9

.../...

I - 2 BREF APERÇU GEOGRAPHIQUE SUR LA REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO

La République Populaire du Congo est située en Afrique Centrale. Son territoire est limité à l'Ouest par le Gabon, au Nord par le Cameroun et le Centrafrique, à l'Est et au Sud par le Zaïre, au Sud-Ouest par l'Enclave du Cabinda et l'Océan Atlantique qui forme une côte de près de 180 kilomètres. Elle couvre une superficie totale de 342.000 km<sup>2</sup> et compte actuellement près de 1.500.000 habitants ce qui correspond à un taux d'accroissement naturel de l'ordre de 2,4% et une densité moyenne de 4,8 ha au km<sup>2</sup>. Le taux de la scolarisation est de 100 % , ce qui place le pays en première position en Afrique noire Francophone.

LE RELIEF : est dominé par des massifs montagneux tels que :

le massif du mayombe (en arrière de Pointe-Noire) et le massif du chaillu (près de la frontière Sud du Gabon) dont l'altitude ne dépasse pas 1.500 mètres. La plaine côtière est basse et marécageuse ou tapissée d'alluvions se terminant par un littoral sablonneux et rectiligne d'accès malaisé.

LE CLIMAT : est équatorial à cause de la position du territoire par rapport à l'Equateur (entre 3°30 de latitude Nord et 5°5 de latitude Sud) les températures étant très élevées (25° à 30° c ), occasionnent des fortes pluies constantes. Deux saisons sont distinguées dans la plupart des régions : Une saison des pluies (de Septembre à Mai) et une saison sèche (de Juin à Août). Elles sont intercalées par une petite saison sèche (de Janvier à Février).

L'ECONOMIE : est basée essentiellement sur l'agriculture et les ressources du sous-sol.

Parmi les produits agricoles, on peut citer :  
arachides, maïs, manioc, riz, patates douces, ignames, pomme de terre, légumes, fruits (bananes, oranges, citrons etc...), palmier à huile, café, cacao, tabac, coton et le bois qui est l'une des principales ressources économiques du pays.

Le sous-sol est très riche. Il renferme le pétrole, la potasse, le manganèse, le zinc, le fer, le cuivre, l'or et l'argent.

LES PECHES : maritime et fluviale sont pratiquées au Congo. Elles occupent une place de choix sur le marché congolais.

L'ELEVAGE : est peu considérable. Toutefois, on essaie d'élever quelques veaux, agneaux, porcins, chevreux et de la volaille.

LA CHASSE : est généralement pratiquée dans les régions forestières telles qu'au Kouilou (dans la grande forêt du Mayombe), dans la Lékoumou, la Cuvette, la Sangha et la Likouala.

Les multiples richesses congolaises ont favorisé dans le pays, l'implantation de plusieurs Usines telles que :  
Huilerie, Sucrierie, Minoterie, Usine de Tabac, Usine de Sciage de bois, Usine des cahiers, Brasseries, Cimenterie, Verrière, Sociétés de forage de Pétrole (ELF-CONGO et AGIP-RECHERCHES), Raffinerie de Pétrole etc...

Afin de permettre l'évacuation des produits issus des usines précitées, plusieurs voies de communications sillonnent le pays  
Il y a 512 km de voie ferrée (reliant Brazzaville et Pointe-Noire),  
285 km de voie ferrée (reliant Mbinda et Mont-Belo dans la région du NIARI pour le transport du manganèse en provenance du Gabon),

près de 12.000 km de voies carrossables et Pistes dont 2.000 km seulement de route nationale, et près de 1.200 km de voie fluviale (reliant Brazzaville et BETOU sur une partie du fleuve CONGO et son affluent l'Oubangui).

Le territoire congolais s'ouvre également sur l'Océan Atlantique formant une côte de 180 km où s'étend la grande et modeste ville de Pointe-Noire. LINA-CONGO (lignes nationales Aériennes Congolaises) assure chaque jour les transports aériens dans toutes les Régions du pays.

### ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La République Populaire du Congo compte neuf Régions qui sont du Sud au Nord

- 1/ Région du Kouilou Chef lieu Pointe-Noire
- 2/ Région du Niari - " - Loubomo
- 3/ Région de la Lékoumou - " - Sibiti
- 4/ Région de la Bouenza - " - Madingou
- 5/ Région du Pool - " - Kinkala
- 6/ Région des Plateaux - " - Djambala
- 7/ Région de la Cuvette - " - Owando
- 8/ Région de la Sangha - " - Ouesso
- 9/ Région de la Likouala - " - Impfondo

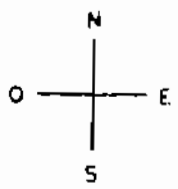
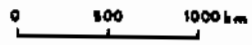
Toutes ces Régions sont supervisées par Brazzaville qui est la Capitale Politique et Administrative du pays.

Pointe-Noire est la Capitale Economique du Congo.

N.B. : Dans tous les Chefs lieux des Régions et les 2 importantes villes du pays (Brazzaville et Pointe-Noire), sont implantées les Directions régionales de l'enseignement et les Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports. Obeissant ainsi à la décentralisation de l'enseignement.



MER MEDITERRANEE



Carte n°1 SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA REPUBLIQUE  
POPULAIRE DU CONGO

RÉP. CENTRAFRICAINE

CAMEROUN

LIKOUALA

BUBANQUI

Impfondo

Queso

Sangha

SANGHA

Owando

CUVETTE

Likouala

GABON

ZAÏRE

PLATEAUX

Congo Fl.

Mbinda

NIARI

LEKOUMOU

Djambala

Pool

Sibiti

BOUEN-ZA

BRAZZAVILLE

KOUILOU

Loubama

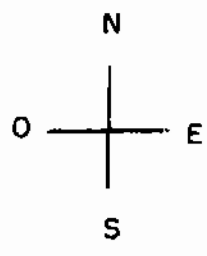
Nkayi

Madingou

Océan Atlantique

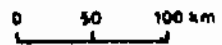
Pointe Noire

CABINDA



LEGENDE

- ..... Limites de régions
- Chefs lieux de régions
- +—+—+—+—+—+—+ Voie ferrée



Carte n° 2 LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

### I - 3 BREF APERCU SUR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

La nécessité de donner aux jeunes une éducation physique au même titre que l'Education intellectuelle date de longtemps. C'est ainsi qu'au lendemain du referendum de 1958, dans notre semi-liberté du régime de la communauté, un ministère chargé des sports vit le jour. Mais le manque de cadres ne permettra pas à ce département d'élaborer un programme d'action, ni à promouvoir une politique sportive quelconque. Le ministère somnola ainsi jusqu'au jour où le Président Fulbert YOULOU décida de le fusionner avec le Ministère de l'Education Nationale. Pour permettre à ce grand ~~ser-~~ <sup>survivre au sein de ce grand Ministère,</sup> ~~vice de/~~ une direction des services de la Jeunesse et des Sports fut créée par décret N° 62/277 du 31 Août 1962. Cette Direction tint jusqu'à la révolution populaire des 13 - 14 - 15 Août 1963. Elle surveçue même jusqu'en Février 1964.

Soucieux d'associer pleinement la jeunesse à l'édification et à la réussite totale de cette révolution et pour lui donner une nouvelle orientation, on remplaça cette direction par un Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports le 10 Février 1964 par décret N° 64/I40. Ce Haut Commissariat lui même n'a pu répondre aux aspirations de la jeunesse. Il a fallu absolument combler les lacunes. Pour parvenir à ces fins l'Etat congolais érigeait, huit mois plus tard, c'est à dire le 28 Octobre 1964 le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports en Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Et, le décret n° 64/359 portait nomination de Monsieur André Hombessa, Président de la Jeunesse du mouvement national de la révolution (J.M.N.R.) comme Secrétaire d'Etat à la Présidence, chargé de la Jeunesse et des Sports.

Depuis Octobre 1964, aucune structure solide n'avait encore été mise en place. Les Responsables s'étaient toujours heurtés à des difficultés dues au manque de cadres. L'expansion démographique qui continuait à se faire jour dans le sens d'une pyramide des âges renversés, la difficulté d'élaborer une politique de jeunesse stable à cause des changements continuels, l'adaptation et l'intégration difficiles de certains jeunes dans la société nouvelle, tels sont les obstacles qui n'ont pas permis au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports de s'épanouir. Mais le tatonnement va tirer vers sa fin avec une organisation qui verra le jour avant le mois d'octobre 1965. Cette organisation prévoyait le démarrage des services indispensables au plein épanouissement du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Il va alors continuer à <sup>se</sup> poser le problème crucial des cadres mais aussi des finances.

En réalité, le tatonnement du département de sport en matière de formation de cadres et d'organisation de la jeunesse est lié en partie aux réflexions très diverses et très fantaisistes que l'on se fait du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

En effet, l'employé de bureau et le fonctionnaire des finances, pensent que le département de la jeunesse et des sports est un service non rentable : où l'on dépense de l'argent sans contrepartie. L'homme de la rue quant à lui, pense même que la mission de l'agent de la jeunesse et des sports se limite à l'organisation du Foot-Ball.

Les définitions que l'on entend même chez certains grands responsables denotent d'une manque d'information notoire. Ce manque d'information est général dans l'administration congolaise. Prenons un exemple de l'armée populaire nationale.

Les militaires sont surpris de constater que la masse admire plus les "berets" rouges que les "berets" verts. Pour elle ne sont parachutistes que ceux qui portent le beret rouge symbole de force et courage. Alors qu'en réalité, il y a beaucoup de parachutistes chez les verts. C'est plutôt l'appartenance au corps donné qui détermine la couleur de la coiffure et que tous sont utiles pour la défense de la patrie en cas d'agression. Mais le peuple a-t-il tort de se faire cette illusion ? Disons non car aucun papier, ni aucune émission de radio ne l'informe sur la vie de certains services complexes.

Le rôle dévolu au département de la Jeunesse et des Sports est d'autant plus noble qu'il s'adresse essentiellement à la force vive du Congo, à cette fleur de l'humanité dont l'adulte est le fruit. Cette jeunesse exige la présence constante à ses côtés des pédagogues confirmés c'est à dire, des aînés qui possèdent l'art d'éduquer physiquement et moralement, des aînés qui bénéficient eux mêmes des qualités de réflexion, de doigté de finesse et qui peuvent valablement s'occuper d'elle.

A l'heure où le Ministère de la Jeunesse et des Sports doit mettre en application des directives du parti et de l'Etat sur la redynamisation du sport, les cadres enseignants d'EPS ont un rôle à jouer très déterminant pour la réussite de cette mission.

C'est pourquoi d'ailleurs, les carences constatées depuis 1970, trouvent d'année en année une légère amélioration.

En effet, jusqu'en 1970, le Congo souffrait de la pénurie des enseignants d'EPS. Les quelques rares enseignants présents sur le terrain étaient formés dans le "tas" pour la majorité (moniteurs). Et à l'étranger (Alger, France, Tunis, Cameroun) étaient formés des Maîtres et Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports. Or, la formation des cadres s'inscrit toujours parmi les impératifs immédiats pour tout pays qui aspire à une indépendance réelle.

Aussi, pour des raisons de souveraineté nationale et dans la perspective de la réalisation de l'école du peuple comme nous l'avons déjà énoncé, la nécessité de créer des écoles locales devait se faire sentir, c'est pourquoi la note de service N° 2758/MEN-CAB du 2 Décembre 1971 du Ministre de l'Education Nationale permettra la création du centre de formation des Maîtres d'EPS qui ouvrira ses portes officiellement le 6 Décembre 1971 dans les locaux du stade de la révolution avec vingt trois élèves (23).

Ce centre appelé désormais Institut National des Sports sera confirmé par décret N° 79/552 du 10 Octobre 1979 MEN-DEM. Cet Institut se charge jusqu'alors de la formation et du recyclage des étudiants et fonctionnaires stagiaires d'Education physique et sportive. 1030 cadres ont déjà été formés par cette institution.

Prenant le relais de l'école moyenne de formation des cadres (INS) une autre institution de formation des cadres supérieurs en sciences de l'éducation physique et sportive (ISEPS) devait ouvrir ses portes en 1975 avec 41 étudiants. Nous notons ce jour la formation de 270 cadres parmi lesquels on compte des Inspecteurs, Conseillers Pédagogiques, Professeurs Certifiés et Professeurs Adjoints d'E.P.S.



.../...

RESPONSABLES AYANT DIRIGES LE DEPARTEMENT MINISTERIEL  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DEPUIS SA CREATION A NOS  
JOURS

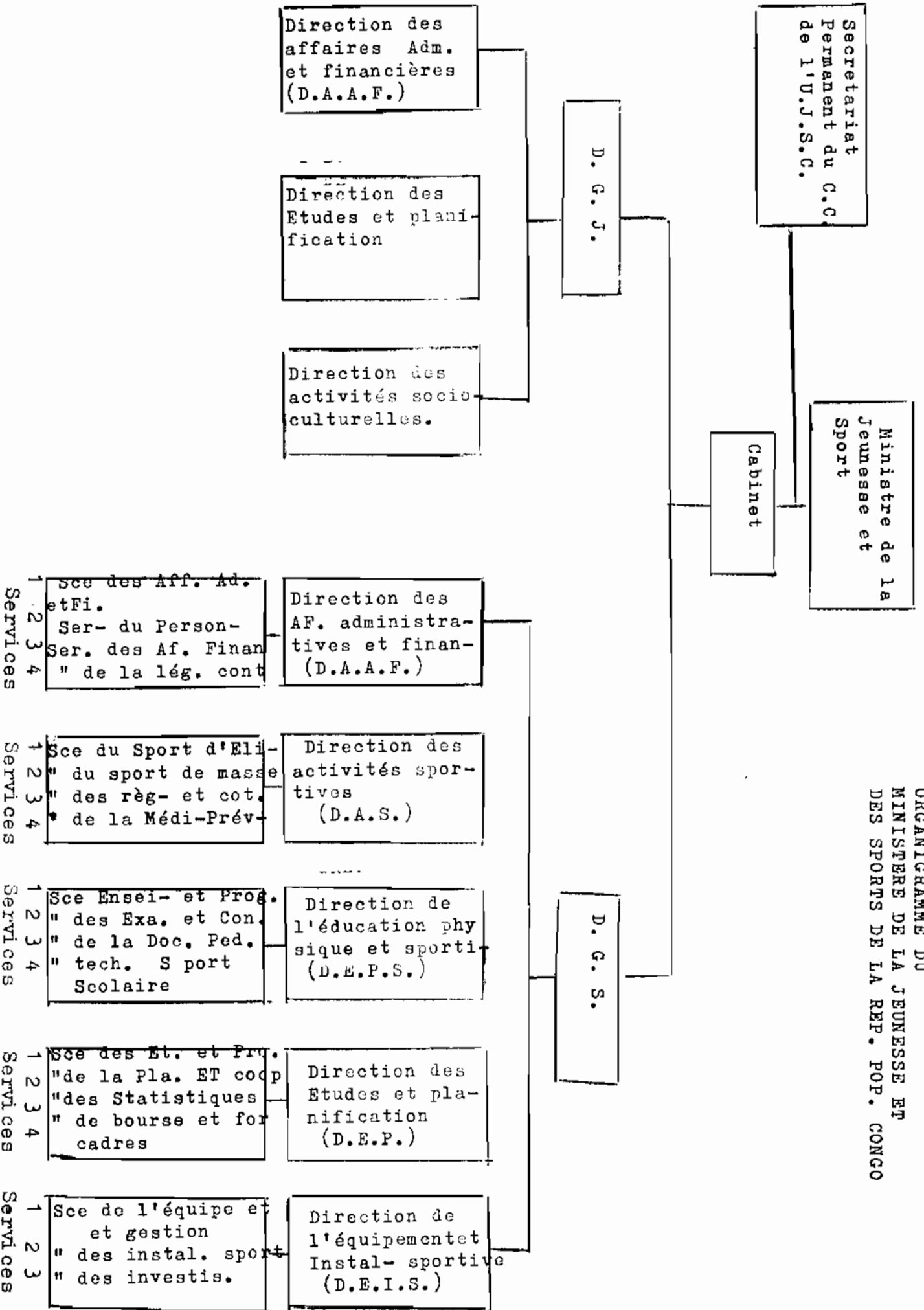
N° D'Ordre	Année	Responsable du Département	Fonctions
1	1958	HAMBEKE-BOUCHER Bernard	Ministre de l'Education Nationale et des Sports
2	1959-60	BIYONDI Bernard	Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse
3	1961	NGOUAL Paul	Ministre de la Jeunesse et des Sports
4	1962-1963	GANDZION Prosper	Ministre de l'Education Nationale et des Sports
5	1963-1964	GALIBA	Ministre de l'Education Nationale, de la Santé Publique et des Sports
6	1964-1965	HOMBESSA André	Haut Commissaire à la Jeunesse et Sports
7	1965-1966	NOALA Claude Ernest	Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et Sports
8	1966-1967	M'OUAN Pierre	Ministre de la Jeunesse et des Sports chargé des postes et Télécommunication
9	1967-1968	HOMBESSA André	Ministre de l'Intérieur chargé des Sports

.../...

IO	: 1968-1969 :	MATOUMPA-MPOLO	: Ministre de la Jeunesse et des Sports
II	: 1969 :	MASSAMBA-MA-MFOUKA	: Haut Commissaire aux Sports
I2	: 1969-1970 :	Henri ELÉNDE	: Haut Commissaire aux Sports
I3	: 1970-1971 :	ITSOUHOU Elie	: Ministre de l'Information et des Sports
I4	: 1971-1972 :	EKAMBA-ELOMBE	: Membre de la Commission d'Organisation, chargé de l'information et des Sports
I5	: 1972-1973 :	MBEMBA Sylvain	: Ministre de l'Information, chargé des Sports
I6	: 1973-1974 :	MOUELE André	: Ministre de la Culture des Arts et des Sports
I7	: 1974-1975 :	MANN Laurent	: Ministre de la Culture, des Arts et Sports chargé des Poste et Télécommunication
I8	: 1975-1977 :	NDESSABEKA W. Abel	: Ministre de l'Information des Postes et Télécommunication, chargé des Sports
I 9	: 1977-1979 :	TATI LOUTARD Jean Baptiste	: Ministre de la Culture des Arts, et Sports
20	: 1979-1980 :	TATI LOUTARD Jean Baptiste	: Ministre de la Culture des Arts et Sports
2I	: 1979-1980 :	OBA-APOUNOU Gabriel	: Ministre de la Jeunesse
22	: 1980-1984 :	OBA-APOUNOU Gabriel	: Ministre de la Jeunesse et des Sports



ORGANIGRAMME DU  
MINISTRE DE LA JEUNESSE ET  
DES SPORTS DE LA REP. POP. CONGO



I - 4 CONSTAT SOMMAIRE SUR LA PRATIQUE ACTUELLE DE L'EPS DANS  
LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Si plusieurs matières d'enseignement qui concourent à l'éducation de notre jeunesse, du Pré-Scolaire à l'Université semblent ne poser aucun problème dans leur acceptation que dans leur enseignement, il n'en est pas le cas pour l'éducation physique et sportive.

En effet, cette activité, à partir des observations simples faites en milieu scolaire, paraît comme une discipline " à problème " :

- Problème de l'enseignement
- Problème de l'homme devant animer cette discipline
- Problème des structures d'accueil, matériel didactique etc...

I - 4 - I DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :

Des cycles de formation :

En examinant la pyramide de la pratique de l'EPS dans les établissements scolaires de la base au sommet c'est à dire du Pré-scolaire à l'Université nous constatons :

a) au niveau du Pré-Scolaire

Le problème de l'enseignement de l'EPS au pré-scolaire reste entier en République Populaire du Congo.

En effet, les enfants congolais ne bénéficient pas des bienfaits que devrait leur apporter l'EPS à l'école maternelle les quelques tentatives de la pratique de cette discipline le sont grâce aux institutrices de bonne volonté qui organisent des jeux mais souvent mal compris et non adaptés.

b) Au niveau du fondamental 1er degré : (Ecole Primaire)

A ce niveau, nous avons noté l'organisation de cette discipline par le mouvement national des pionniers (MNP) au moyen de l'animation sportive. Il n'y a pas encore d'efficacité dans son application. Cette action peut être évaluée à 50 %.

c) Au niveau du fondamental 2e cycle du secondaire :

C'est dans ces seuls secteurs où l'EPS est pratiquée par l'ensemble des élèves.

d) Au niveau de l'Université :

La pratique de l'EPS est inexistante. Le sport introduit dans ce secteur n'est l'apanage des quelques étudiants qui évoluent dans le club de l'Université (Unisport).

e) Horaires de Cours :

L'institution de 2 heures d'EPS par classe et par semaine et 3 heures d'association sportive est un bon acquis mais son application sur le terrain n'est pas respectée par les responsables des établissements scolaires.

f) Examens d'E.P.S.

La note d'EPS étant facultative au niveau du secondaire 2e cycle on note la négligence de cette discipline éducative par les élèves. Le coefficient 2 n'est limité qu'à certaines classes. Les notes d'EPS ne figurent pas dans les examens d'entrée dans les écoles de métier.

g) Des écoles de formation des cadres d'EPS

Manque criard des cadres de haut niveau chargés de la formation des formateurs. A cette première difficulté s'ajoute le manque de matériel pédagogique et des structures d'accueil.

I - 4 - 2 STRUCTURES D'ACCUEILS ET MATERIEL DIDACTIQUE :

a) Installations sportives :

Les terrains existants sont en nombre insuffisant et non aménagés. Les espaces libres réservés à l'EPS sont toujours pris pour lotir des salles de classes, foulant "aux pieds" les textes prévoyant l'obligation de réserver des espaces dans les constructions scolaires. On a noté l'absence des vestiaires, des magasins, de points d'eau pour toilette après les séances de l'EPS.

b) Matériel Didactique :

On a noté la quasi-inexistence de matériel didactique dans nos structures de formation. Ceci s'explique par le coût très élevé du matériel d'EPS vendu sur place. Il y a ainsi impossibilité de doter correctement les établissements scolaires du strict minimum.

Nous avons par contre noté avec satisfaction que depuis 1981 le Parti Congolais du Travail (PCT) apporte un concours fort appréciable par des subventions d'un montant annuel de 200.000.000 francs (C.F.A.).

Il est souhaitable que les Responsables du Département de sport réfléchissent d'avantage pour que / <sup>soient</sup> réservées, en égard à l'importance des enveloppes spéciales des sommes importantes pour l'achat du matériel d'EPS à affecter en milieu scolaire. (cf notes de répartition enveloppe spéciale).

c) Des Institutions :

Le manque d'harmonisation de programme d'activité entre les directions régionales de la Jeunesse, les Directions Régionales des Sports et les Directions Régionales de l'Enseignement entraîne plusieurs pôles de décisions sur le plan de l'EPS.

- La plethore des effectifs dans les établissements a obligé le Ministère de l'Education Nationale a opter pour le système de l'école à mi-temps, détruisant ainsi l'association sportive seul moyen privilégié pour former l'élite du pays.

-----  
DIRECTION GÉNÉRALE DES  
SPORTS

-----

-----  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMI-  
NISTRATIVES ET FINANCIÈRES

NOTICE DE SERVICE

-----

RELATIVE A LA RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE  
SPECIALE DE 200.000.000 DE FRANCS ACCOR-  
DEE PAR LA DIRECTION POLITIQUE AU MINIS-  
TÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, AU  
TITRE DE L'ANNEE 1981

-----

N° 428/MJS-DGS-DAAF/O

En attendant l'Arrêté en cours de signature et en application des résolutions du Conseil National de la Culture Physique et des Sports sur la Démocratisation du Sport, l'enveloppe spéciale de 200.000.000 de francs CFA accordée par la Direction Politique Nationale au Ministère de la Jeunesse et des Sports, au titre de l'année 1981, est répartie de la façon suivante :

I/ - ORGANES CENTRAUX :

a)	Démocratisation du sport.....	=	30.000.000
b)	DIABLES ROUCES.....	=	20.000.000
c)	Stade de la Révolution.....	=	10.000.000
d)	Conseils Régionaux (10) .....	=	30.000.000
e)	Comité Olympique Congolais.....	=	5.000.000
	Total.....	=	95.000.000

II/ - FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DES FÉDÉRATIONS :

1)	- Foot-ball.....	=	4.000.000
2)	- Basket-ball.....	=	2.000.000
3)	- Athlétisme.....	=	2.000.000
4)	- Hand-ball.....	=	2.000.000
5)	- Cyclisme.....	=	500.000
6)	- Boxe.....	=	500.000
7)	- Judo.....	=	500.000
8)	- Karaté.....	=	500.000
9)	- Natation.....	=	500.000
10)	- Pétanque.....	=	500.000
11)	- Tennis.....	=	500.000
12)	- Volley-ball.....	=	500.000
13)	- Tennis de Table.....	=	500.000
14)	- Haltérophilie.....	=	500.000
	Total.....	=	15.500.000

III/ - FONCTIONNEMENT DE CLUBS MULTIDISCIPLINAIRES :

1)	- Foot-ball.....	=	36.000.000
2)	- Basket-ball.....	=	10.000.000
3)	- Hand-ball.....	=	14.000.000
4)	- Volley-ball.....	=	8.000.000
5)	- Athlétisme.....	=	4.000.000

6) - Cyclisme.....	=	I.500.000
7) - Boxe.....	=	I.000.000
8) - Judo.....	=	I.000.000
9) - Karaté.....	=	I.000.000
10) - Tennis.....	=	500.000
11) - Tennis de table.....	=	500.000
12) - Haltéophilie.....	=	I.000.000
13) - Patinage.....	=	500.000
14) - Natation.....	=	I.000.000
Total.....	=	8 0.000.000
IV/ - IMPREVUS.....	=	9.500.000
Total.GENERAL.....	=	200.000.000

Les sommes ci-dessus désignées seront versées en ce qui concerne les CLUBS ainsi que les Conseils Régionaux aux Camarades Commissaires Politiques des Régions et de la Commune de Brazzaville, qui effectueront la répartition au niveau des Clubs sur propositions des Fédérations Nationales pour les Clubs de 1ère Division et les Directions Régionales pour les ligues et Clubs de 2ème Division.

Au regard des dispositions de l'article 5 du Décret 64/119 du 9 Avril 1964, le Ministère de la Jeunesse et des Sports exerce à tout moment le contrôle sur l'utilisation des sommes perçues par les Organes Sportifs susmentionnés, auxquels les sanctions prévues par ledit Décret peuvent être appliquées pour faute grave dans l'exercice de leurs activités.

La présente Note de Service qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 30 Mai 1981

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

(é) G. OBA-APOUNOU

APPLIATIONS :

- B.P.....	10
- PR.....	2
- P.M.....	2
- MF.....	2
- DB.....	2
- DCF.....	2
- FJS.....	2
- DGS.....	2
- MINI-INTERIEUR.....	2
- REGIONES.....	10
- C.O.C.....	2
- FEDERATIONS.....	14
- ARCHIVES.....	3/60

-----  
DIRECTION GÉNÉRALE DES  
SPORTS

-----  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIÈRES

NOTE DE SERVICE

PORTANT RÉPARTITION DE LA SOMME DE 200.000.000  
DE FRANCS, PRÉVUS AU BUDGET DANS LE CADRE DE  
LA DÉMOCRATISATION DU SPORT, AU TITRE DE  
L'ANNÉE 1982

N° 062/NJS/DGS/DAAF.5

En attendant l'apparition de l'arrêté en cours de visas et signature, la somme de 200.000.000 de francs prévus au budget dans le cadre de la Démocratisation du sport au titre de l'année 1982, est répartie aux divers organismes de la manière suivante :

I/ - ORGANES CENTRAUX :

a)	- Démocratisation du sport.....	=	13.000.000
b)	- Fonctionnement secrétariat DGC.....	=	2.000.000
c)	- Achat matériel d'EPS.....	=	3.000.000
d)	- Conseils Régionaux des Sports.....	=	20.000.000
e)	- Stade de la Révolution.....	=	10.000.000
f)	- Stade LUCULAÏA.....	=	5.000.000
g)	- Comité olympique Congolais.....	=	3.000.000
h)	- DIABLES ROUGES.....	=	20.000.000
i)	- Sport à l'Entreprise.....	=	5.000.000
j)	- Union Zonales Sportives.....	=	2.000.000
k)	- Sport Extra-scolaire.....	=	10.000.000
Total.....			= 94.000.000

II/ - FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DES SÉLECTIONS :

I)	- Foot-ball.....	=	500.000
2)	- Basket-ball.....	=	300.000
3)	- Athlétisme.....	=	300.000
4)	- Hand-ball.....	=	300.000
5)	- Cyclisme.....	=	225.000
6)	- Boxe.....	=	225.000
7)	- Judo.....	=	200.000
8)	- Karaté.....	=	250.000
9)	- Natation.....	=	200.000
10)	- Pétanque.....	=	200.000
11)	- Tennis.....	=	300.000
12)	- Volley-ball.....	=	200.000
13)	- Tennis de table.....	=	200.000
14)	- Haltérophilie.....	=	200.000
15)	- Pongô.....	=	250.000
16)	- Aïkido.....	=	250.000
Total.....			= 4.000.000

III/ -

a)	- Association de Médecine sportive.....	=	500.000
b)	- Association Presse Sportive.....	=	4.000.000
c)	- Centre Médico-Sportif.....	=	3.500.000
Total.....			= 8.000.000

.../...



IV/ - FONCTIONNEMENT DES CLUBS MULTIDISCIPLINAIRES

1)	- Foot-ball (14 clubs).....	=	30.800.000
2)	- Hand-ball.....	=	10.000.000
3)	- Basket-ball.....	=	8.000.000
4)	- Volley-ball.....	=	5.000.000
5)	- Athlétisme.....	=	5.000.000
6)	- Cyclisme.....	=	2.000.000
7)	- Boxe.....	=	2.000.000
8)	- Judo.....	=	2.000.000
9)	- Karaté - Tae Kwondo.....	=	1.500.000
10)	- Haltérophilie.....	=	1.000.000
II)	- Natation.....	=	1.000.000
I2)	- Tennis.....	=	500.000
I3)	- Tennis de table.....	=	500.000
I4)	- Pétanque.....	=	500.000
	Total.....	=	70.000.000

V/ -

a)	Imprévus.....	=	24.000.000
	Total.....	=	24.000.000
	TOTAL GENERAL .....	=	<u>200.000.000</u>

Au regard des dispositions de l'article 5 du Décret 64/119 du 9 avril 1964, le Ministre de la Jeunesse et des Sports exerce à tout moment le contrôle sur l'utilisation des sommes perçues par les organes sportifs susmentionnés auxquels les sanctions prévues par ledit Décret peuvent être appliquées pour faute grave dans l'exercice de leurs activités.

Le présente Note de Service qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 11 Octobre 1982

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

AMPLIATIONS :

(A) G. OGA-AROU'OU.-

B.P.....10  
PR..... 2  
PR..... 2  
MF..... 2  
DB..... 2  
DCF..... 2  
MJS..... 2  
DGS..... 2  
MINI-INTERIEUR..... 2  
REGIONS.....10  
C.O.C..... 2  
FEDERATIONS.....14  
ARCHIVES..... 3/60

#### I - 4 - 3 DE LA SENSIBILISATION SUR L'IMPORTANCE DE L'EPS

L'insuffisance de la sensibilisation au niveau des parents d'élèves engendre la méfiance manifeste : (accidents, risque de débauche, négligence des études). La reticence due au coût élevé de l'équipement sportif, transport supplémentaire à cause de la mauvaise place qu'occupe l'heure de l'EPS par rapport aux autres disciplines. Le manque des émissions radio-télévisées d'éducation sportive peuvent motiver l'ensemble du peuple à aimer le sport entraîne au contraire un sentiment de rejet de cette discipline.

Pour ce qui est de la reticence des parents qui est souvent due à l'ignorance qu'ils ont de l'opportunité et de la nécessité des changements introduits dans l'éducation de leurs enfants, il faudra les entretenir et être attentifs à leurs critiques souvent pleines de sagesse et de justesse.

#### I - 4 - 4 DES ENSEIGNANTS D'EPS

Les Enseignants sont victimes d'une mauvaise perception de leur formation, ce qui entraîne l'absence d'assistance et le manque d'égards de l'administration des établissements scolaires. Le manque de formation continue et de suivi des enseignants par les Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques, active la démission de ceux-ci devant leurs responsabilités auxquelles ils n'ont d'ailleurs pas suffisamment d'amour.

Parlant de la culture personnelle, nos jeunes enseignants d'EPS s'abandonnent à la facilité alors qu'à tout instants l'éducateur a le devoir d'utiliser à plein les ressources qui lui sont propres, mettre à jour ses connaissances scientifiques et techniques et se tenir au courant de l'évolution du sport dans le monde.

Au regard des effectifs actuels et de la manière dont se comportent les enseignants, des résultats qu'ils obtiennent sur le terrain, le sentiment qui se dégage de ce triste constat nous amène à dire sans trop le risque de nous tromper, que la majorité de nos enseignants ne manifestent pas d'amour pour leur métier.

Pourquoi nos établissements, nos Districts, Régions et Communes ne retrouvent ils plus l'ambiance de la vie sportive des années 1965 à 1970 ? Et pourtant, à cette période l'enseignement d'EPS n'était dispensé que par des Moniteurs d'EPS qui n'étaient qu'au nombre de 28, formés dans le "tas" auprès desquels venaient s'ajouter les quelques rares Maîtres d'EPS qui recevaient leur formation : (au Zaïre, Cameroun et France) *qui* assumaient pour la plupart les fonctions de conception : Chefs de service, Inspecteurs Pédagogiques.

La conscience professionnelle sans faille de ce groupe restreint a permis l'éclosion du sport au Congo. Plusieurs athlètes de haut niveau avaient été décelés en ville comme en campagne. Le sport collectif se pratiquait efficacement dans toutes les Régions. Des rencontres Inter-Etablissements ou Inter-Régionales avaient toujours donné des occasions de sélection de plusieurs de nos joueurs qui ont fait les beaux jours du Foot-Ball, Basket-Ball, Volley-Ball Congolais.

Aujourd'hui le Congo compte le minimum qu'il faut pour que le sport démarre de "plein pieds".

#### CADRES EN EXERCICE : J.140

- Inspecteurs Principaux de la Jeunesse et des Sports...	9
- Inspecteurs d'E.P.S.....	36
- Professeurs d'E.P.S.....	152
- Conseillers Pédagogiques d'E.P.S.....	56
- Maîtres d'E.P.S.....	841
- Professeurs Adjoints d'E.P.S.....	29
- Maîtres Adjoints d'E.P.S.....	17

## I-5 POSSIBILITE DE REALISATION DE LA DEMOCRATISATION DE L'ENSEI- GNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Comme énoncé plus haut démocratiser l'EPS signifie faire pratiquer cette discipline par tout notre peuple et plus particulièrement par toute notre jeunesse depuis le pré-scolaire jusqu'à l'Université.

Ce qui nécessite la formation des cadres compétents, l'application stricte des instructions officielles relatives à l'enseignement de l'EPS et à l'implantation des installations sportives dans tous les projets de construction scolaire.

### I - 5 - I LA FORMATION DES CADRES

Que l'on se place d'un point de vue quantitatif ou qualitatif, le facteur essentiel reste, pour le développement de l'enseignement d'EPS, la mise en place d'un corps enseignant dont dépend le succès ou l'échec des programmes actuellement en cours de réalisation. On a assisté au cours des dix dernières années à un effort accru en matière de formation des enseignants car il s'agissait de pallier les insuffisances d'un certain nombre d'enseignants non qualifiés. Les stratégies adoptées à cet effet ont débouché sur des résultats assez positifs, notamment en ce qui concerne la formation des moniteurs, maîtres adjoints au niveau des Maîtres d'EPS et des Maîtres au niveau des Professeurs d'EPS. Le nombre de cadres à ce dernier niveau reste toute fois encore insuffisant.

L'objectif essentiel était de former des cadres c'est à dire des citoyens qui ont bénéficié d'une formation et accumulé une somme d'expériences. Ce sont des éléments aguerris, des "Meneurs d'hommes".

L'étape actuelle de la pratique du sport au Congo ne peut s'opérer que grâce à un encadrement efficace.

Or les cadres actuels tels qu'ils existent, répondent-ils au nouveau schéma proposé par le 3e Congrès Extraordinaire du Parti Congolais du Travail (P.C.T.) ? Le recensement des cadres de sport formés jusqu'ici à l'intérieur ou à l'extérieur n'étaient orientés que dans le domaine de l'enseignement de l'éducation physique et sportive alors qu'il nous faudrait des cadres dans d'autres domaines tels que :

- L'administration sportive
- La médecine de sport
- Les techniques des installations sportives
- Les entraînements de haut niveau
- La Diététique, la psychologie et la sociologie de sport
- La planification et la gestion
- La recherche

Au vu de toute cette liste, notre constat ne peut être que déplorable. Aussi, avons-nous pensé que les Ecoles de formation actuelles de notre pays devraient, en matière de formation, répondre à la longue, au schéma proposé ci-dessus.

Un accent particulier devra être mis sur la formation des cadres compétents et en nombre suffisant. Les jeunes formés à l'I.N.S., I.S.E.P.S. ou dans des écoles étrangères telles que : (France, Sénégal, Tunis, Alger, Abidjan, Cameroun, U.R.S.S., Roumanie, R.D.A. etc...) doivent dorénavant subir une formation capable de leur permettre d'être immédiatement rentables sans trop de tâtonnement d'adaptation.

L'ensemble du personnel appelé à assurer la responsabilité professionnelle de l'éducation physique et sportive devra posséder des qualifications et la formation appropriées. Il sera recruté avec soin et bénéficiera d'une formation préalable, d'un perfectionnement continu afin de garantir les niveaux des spécialisations adéquats.

Le personnel bénévole (professeurs d'anglais, d'histoire, maths, surveillants etc...) convenablement encadrés et formés apportera une contribution inestimable au développement du sport scolaire et encouragera ainsi la participation de la population à la pratique et à l'organisation des activités physiques et sportives.

Il est recommandable de faire largement appel à la participation et à l'initiative des élèves aptes et inaptes qui pourront se voir confier des tâches matérielles d'organisation.

L'investissement humain devra être considéré comme une priorité, en vue de doter le Ministère de la Jeunesse et des Sports d'une administration technique compétente

I - 5 - 2 ACQUISITION DU MATERIEL , TECHNIQUE ET DIDACTIQUE :

Les nouveaux objectifs et contenus d'enseignement d'EPS ne pourront produire les effets souhaités que dans des écoles dotées de toutes les infrastructures appropriées. Aussi est il indispensable de réfléchir à ces questions au moment de l'élaboration des objectifs et contenus de l'enseignement et d'avoir à coeur la nécessité de résoudre les problèmes qu'elles impliquent.

Cependant, il convient également de souligner que le matériel et infrastructures indispensables ne peuvent contribuer à la transformation qualitative du système éducatif que s'ils sont placés entre des mains expertes et sont manipulés par des enseignants conscients et bien formés.

Il est éminemment souhaitable que la Direction de l'Équipement et installations sportives soit transformée en une véritable entreprise pour :

1°/ La fabrication des équipements immobilier : haies démontables, poteaux de BB, VB, Tennis, Buts de FB, HB, - la fabrication des filets de tennis, LB, VBALL.

2°/ La vente de l'équipement sportif : maillots, chronos, Ballons décamètres, chaussures.

3°/ La construction des petits stades à l'image du petit complexe sportif de Ouesso dans la Sangha.

Un effort considérable doit être engagé dans la construction d'une unité de fabrication d'articles de sport qui entraînera l'acquisition à bon prix d'équipement à mettre à la disposition des masses en vue de la réelle vulgarisation du sport.

### I - 5 - 3 DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET EQUIPEMENTS

Envisager des installations sportives, suppose avoir prévu des espaces libres. Malheureusement, la construction actuelle des villes et des quartiers qui se resume en un ensemble de maisons entrecoupées des rues, ne s'aurait concourir au développement des activités socio-culturelles.

Ce triste phénomène qui ne se préoccupe pas du souci de créer des loisirs sains et la motivation est aussi à la base du déploiement de la délinquance juvénile . Si les enfants se lassent de jouer dans la rue pour autant de dérangements, ils créent des loisirs à leur volonté et généralement malsains.

Les actes de vandalisme perpétrés dans quelques établissements scolaires encore dotés d'installations sportives de fortune sont également la conséquence du manque d'espaces libres dans nos quartiers et nos villes.

Aussi pour répondre au souci constant de la pratique généralisée du sport partout et par tous.

Il est souhaitable de privilégier les infrastructures sportives dans les établissements scolaires qui sont un milieu propice pour la vulgarisation des disciplines sportives telles que le "MUANA-FOOT", le "MUANA-HAND", l'Athlétisme etc... Les Etablissements scolaires devront être des centres, des pépinières du sports d'élite.

Les équipements et le matériel appropriés doivent être prévus et installés en quantité suffisante pour permettre en toute



sécurité une participation intensive aux programmes scolaires en éducation physique et sportive. Il est entendu que pour répondre à des structures sportives adéquates, il faut indubitablement des moyens financiers importants.

Aussi, l'Etat devra continuer à consacrer des efforts considérables pour subvenir aux besoins requis pour une politique d'infrastructure sportive viable.

Mais, connaissant les réalités économique-financières de notre pays, nos efforts doivent converger vers une meilleure utilisabilité des cotisations existantes : cotisations de parents d'élèves, les frais d'inscriptions aux divers examens, cotisations pour les associations sportives, le financement par les entreprises, le concours de l'armée populaire nationale et les organisations de masse particulièrement la confédération syndicale congolaise (C.S.C.) dans le cadre du chek-off prêteraient mains fortes au Parti et à l'Etat pour l'aboutissement du processus.

Les élèves quant à eux, sous la conduite des chefs d'établissements et des enseignants, organiseront d'une façon continue, des opérations "retroussons les manches" intitulées :

(( Beauté musculaire )) pour la création des infrastructures simplifiées : Plateau d'E.P.S., terrain Hand-Ball, Volley-Ball etc...

Les plans d'urbanisme et d'aménagement rural doivent inclure les besoins à long terme en matière d'installations, d'équipement et de matériel pour la pratique sportive en tenant compte des possibilités offertes par l'environnement naturel.

II DEUXIEME PARTIE

-----

PROPOSITIONS SUR L'EXECUTION DU PROCESSUS DE LA  
DEMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS AU SEIN  
DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le redressement du système d'enseignement en éducation physique et sportive dans sa phase actuelle de l'amorçage de la mise en oeuvre de la démocratisation de cet enseignement exigent la prise de conscience générale et la participation de tous, particulièrement de celle de ceux qui, à tous les niveaux exercent le métier d'éducateur.

Dans l'inventaire des méthodes et moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs, il y a l'encadrement pédagogique, technique, administratifs et la coordination des activités physiques et sportives dans tous les secteurs d'intervention : du Pré-scolaire à l'Université.

II - I SECTEURS D'INTERVENTION

a) Le Pré-scolaire : (l'école maternelle)

En accueillant le tout petit, l'école maternelle complète la mère et atténue l'intensité du drame que nous vivons en ce moment.

A cet âge, l'enfant est essentiellement "jeu et mouvement". L'enseignement en matière d'EPS doit alors se baser sur l'éducation psychomotrice et sur l'expression corporelle.

.../...

La jardinière doit former l'enfant dans sa totalité et ne plus dispenser un enseignement analytique de type "LING" mais plutôt utiliser la méthode amenant l'enfant à prendre d'abord conscience de son corps, de son milieu social, de son environnement et de ses responsabilités.

Ainsi l'enseignement à ce niveau se baserait sur :

- Les jeux spontanés avec des objets usuels et du matériel varié
- Les jeux traditionnels, folkloriques, faisant appel au patrimoine culturel, jeux rythmés, chantés et dansés.
- Jeux dirigés où se développent des gestes précis ainsi que les premiers éléments d'une vie de groupe organisée.

A cause de la complexité du travail devant se réaliser dans ce secteur, il apparaît nécessaire que soient formés des enseignants spécialisés et organiser des stages à dominante essentiellement pédagogiques pour toutes les jardinières.

#### b) Le cycle fondamental 1er degré (Ecole Primaire)

L'EPS devra être enseignée au même titre que la lecture, le calcul, la géométrie etc...

Il faudra réinstaurer le Brevet-sportif populaire (BSP) moyen et supérieur, insérer l'EPS au programme du C.E.P.E.

A ce niveau la finalité est l'acquisition par l'enfant des éléments de base de l'éducation physique et sportive et de sa formation de citoyen.

Le but sera de développer les capacités psychomotrice et le sens de l'esthétique .

c) Le cycle fondamental 2e degré

L'EPS est régulièrement enseignée dans le secondaire grâce à la présence des enseignants d'EPS.

La finalité en ce milieu est de former des jeunes susceptibles de rentrer dans le monde du travail.

Le but sera d'élargir et approfondir la formation générale donnée au fondamental 1er degré et élever le niveau des connaissances

Les activités concourant au développement physique, moral et intellectuel de l'enfant devront être pratiquées.

d) Le Cycle Supérieur (Université)

Il ne s'agira pas ici de l'enseignement classique de l'EPS, mais de l'introduction de l'association sportive qui doit être rendue obligatoire pour conserver les acquisitions de l'école secondaire.

## II - 2 LES ENSEIGNANTS D'EPS ET L'ACCOMPLISSEMENT DE LEUR MISSION

Les enseignants d'EPS sont les seuls à qui ont exigé en (dehors des qualités de moralité et de bonne tenue), une culture physique doublée d'une culture intellectuelle sérieuse.

En effet le "Prof de gym" comme les appellent familièrement les élèves, ne sont pas les "hommes au sifflet" ou ceux qui comptent un, deux, trois toute la journée. Ils sont avant tout des psychopédagogues et sont les seuls enseignants qui peuvent se rejouir de connaître les enfants dans leur plénitude car, ces derniers ne s'expriment véritablement que lorsqu'ils sont livrés à eux mêmes, au contact de la nature. C'est là le moment privilégié de les observer attentivement.

Appelés à mettre en exécution les orientations du Parti et de l'Etat sur la mise en oeuvre du processus de la démocratisation du sport en milieu scolaire, les enseignants d'EPS doivent prendre à coeur la mission combien délicate qui est la leur par un travail soutenu.

Ce travail ne pourra avoir plus de chances d'aboutir aux objectifs fixés que le jour où toutes nos structures de formation des cadres (JNS, ISEPS, et autres écoles étrangères mettront à notre disposition des "produits" immédiatement rentables sur le terrain; des cadres aimant leur métier et maîtrisant surtout toutes les techniques du métier.

Il faut en plus de ce qui vient d'être énoncé plus haut, qu'il y ait une bonne gestion du personnel au niveau des établissements.

L'établissement, cellule de base de la pratique de l'EPS doit à l'avenir être harmonieusement géré par des cadres qui auront subis une formation adéquate. C'est pourquoi il est incontestablement indiqué que soient nommés comme coordonnateurs des activités physiques et sportives des établissements à grands effectifs tels les Lycées des Conseillers Pédagogiques d'EPS qui seront d'office dispensés des cours pratiques. Ceux-ci s'occuperont de la gestion, la coordination, l'orientation du travail quotidien de tous les enseignants qu'ils pourront suivre et conseiller dès que le besoin se fera sentir.

Nous proposons ici pour l'intérêt des Coordonnateurs d'EPS nouvelle formule, représentants directs des inspecteurs, une méthodologie à suivre afin qu'ils fassent participer tous les élèves aptes et inaptes et les enseignants à l'accélération du processus de démocratisation du sport.

Le rôle de "meneur d'hommes" ne s'improvise pas. Bien au contraire, ce rôle qui exige beaucoup de qualités et de sacrifices impose au pédagogue la clairvoyance et la patience, doit s'apprendre.

Une coopération sincère de tous les enseignants aux tâches communes est indispensable car elle installe chez eux un esprit de corps et accroît l'efficacité de l'enseignement. Voilà la préoccupation première du coordonnateur.

a) - PROPOSITION DU SERVICE HEBDOMADAIRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Titulaires	Séances longues et courtes	Association sp. scolaire	Sport Extra-Sc.	Total
Professeurs d'E.P.S.	15 h	3 h	2 h	20 h
Professeurs de Sports	-	10 h	10 h	20 h
Professeurs Adjoints D'EPS	16 h	3 h	3 h	22 h
Conseillers Sportifs	-	9 h	13 h	22 h
Maitres d'E.P.S.	19 h	3 h	3 h	25 h
Maitres Adjoints d'E.P.S.	19 h	3 h	3 h	25 h
Moniteurs d'E.P.S.	19 h	3 h	3 h	25 h

.../...

b) - CHAMP D'INTERVENTION ET QUALITE D'INTERVENANTS

(propositions)

Etablissements	Enseignants à y affecter		Service hebdomadaire au club ou à l'entreprise
	Prioritaires	Nécessité conjoncturelle	
Pré-Scolaire (Ecole Maternelle)	Professeurs adj. d'EPS spécialisés	Maîtres d'EPS (spécialisés) Institutrices	3 heures
Ecole Primaire	Maîtres d'EPS	Instituteurs (spécialisés)	3 heures
College d'enseignement général et technique (C.E.G. et C.E.T.)	Professeurs adjoints d'EPS Conseillers sp.	Maîtres d'EPS	3 heures
Lycée Enseignement général et technique	Professeurs certifiés d'EPS	Professeurs Adj Maîtres d'EPS	Prof. 2 heures Prof. Adj et Maître 3 heures
Ecole Normale des Instituteurs	Professeurs cert d'E.P.S.	Conseillers Pédagogique d'E.P.S.	Prof. 2 heures
Institut National des Sports (I.N.S.)	- Inspecteurs - Prof. cert d'EPS - Conseil.Pédag.	Professeurs Adj Conseillers Sp.	Prof 2 heures Prof. Adj. 3 H
Facultés et Instituts (Université Marien NGOUABI)	- Prof. cert EPS - Insp. d'EPS	-	Prof. Cert. 3 H

.../...



## II - 3 LE COORDONNATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS

### UN ETABLISSEMENT :

C'est l'enseignant qui est le plus directement confronté aux réalités quotidiennes de l'établissement scolaire. Et ces réalités se situent à trois grands niveaux.

#### Au niveau des autorités :

Ses fonctions administratives lui imposent diligence et régularité. Il faut qu'il tienne à jour la correspondance administrative, les registres, le fichier, les cahiers de texte, de l'association sportive, les programmations, les répartitions etc...

Ce travail bureaucratique est parfois tellement lourd que le coordonnateur devient vite inefficace dans d'autres domaines si l'on n'y prend garde. Car il a autre chose à faire.

#### Au niveau du personnel

Le coordonnateur est censé être l'agent le plus qualifié sur le plan professionnel. A ce titre, il est le premier conseiller pédagogique et, le mieux placé pour apporter aux enseignants aide et assistance dans la pratique quotidienne du métier : Il vise les préparations des maîtres et donne quelques conseils par écrit chaque fin de semaine. Il va suivre les leçons, redresse s'il y a lieu les maladresses, programme les journées pédagogiques.

#### Au niveau des Parents d'élèves

A ce niveau, le coordonnateur sera le tampon naturel entre l'établissement et la famille. Il informera les parents du comportement de leurs enfants. Il leur donnera tout conseil susceptible d'améliorer le rendement des élèves. Il sera conseiller technique de l'association des parents d'élèves en matière de sport.

## II - 3 - I ORGANISATION PRATIQUE DU TRAVAIL DE COORDINATION

L'organisation des activités physiques et sportives au sein des établissements scolaires exige qu'un enseignant soit spécialement chargé de la coordination et de l'harmonisation des tâches des Enseignants et des rapports avec l'administration de l'établissement et de la Direction Régionale.

Le Coordonnateur d'EPS est un manager qui a pour mission de donner aux forces potentielles que représente chacun de ses collaborateurs (enseignants), le moyen d'être productif .

### a) Différents aspects du Rôle du Coordonnateur

#### Le Coordonnateur et les Enseignants d'EPS :

Le Coordonnateur est le chef d'orchestre, le Président de la séance au cours des réunions dont la périodicité a été arrêtée en commun au début de l'année. Elles peuvent être hebdomadaires, bihebdomadaires ou mensuelles. Il ne faut pas que le coordonnateur supporte seul la charge des tâches inhérentes à la fonction.

La coordination étant l'affaire de tous les enseignants qui doivent ensemble :

- Dresser le planing d'utilisation de l'équipement
- répartir les installations, le matériel sportif de façon à donner à chaque classe les mêmes moyens de travail en fonction des cycles choisis
- Elaborer le contenu de l'enseignement afin d'harmoniser les points de vue et d'unifier l'action pédagogique : Le programme du travail, les barèmes de notation, les calendriers de rencontres inter-classes et inter-clubs
- Rechercher par tous les moyens à pallier l'insuffisance des installations et du matériel.

Enfin sur le plan social, le coordonnateur doit savoir user de ses qualités humaines (autorité, justice, tolérance etc...) pour que soit favorisée la communication au sein du collectif et soient réglés les différents internes qui peuvent surgir en cours

.../...

d'année

- d'encadrer et de conseiller le personnel non titulaire
- d'entretenir parmi ses collègues un esprit d'équipe

### Les Aspects Administratifs, techniques et Pédagogiques

Si on considère le rôle du coordonnateur défini plus haut, alors qu'attendent les enseignants d'EPS du coordonnateur ?

#### Aspects Administratifs :

Le Coordonnateur est le représentant légal des autres Enseignants d'EPS auprès de l'administration ; il répond devant l'administration de la bonne ou de la mauvaise marche du département d'EPS. Il siège avec les autres chefs de départements pour réfléchir sans complexe sur les questions inhérentes à la bonne marche des activités pédagogiques de l'établissement.

b) Les aspects techniques et Pédagogiques

Il doit répartir les tâches quant à l'animation de l'établissement. Il assure le secrétariat général de l'association sportive de l'établissement, est responsable de l'entraînement dans différentes spécialités pratiquées au sein de l'ONSSU en fonction des dispositions de chacun.

Il devra surveiller la bonne tenue des différents registres par chacun des enseignants dans leurs spécialités :

- Cahiers des entraînements
- Résultats O.N.S.S.U. inter-classes en inter-établissements
- Cahiers d'inventaire de matériel et d'équipements. Il aura le devoir d'assurer une communication intéressante qui puisse contribuer à créer un climat sportif au sein de l'établissement
- Assurer le strict respect des textes relatifs à l'EPS
- Veillez à la mise en place d'une programmation générale de l'établissement, afin de les aider à développer leurs aptitudes d'auto-encadrement de collaboration par une interaction saine et soutenue.

Enfin contrôler les activités et les tâches attribuées à chaque enseignant et faire de son mieux pour élever le niveau technique et pédagogique par un encadrement adéquat.

En dehors des séances de l'E.P.S. le Coordonnateur veillera à associer le plus possible les élèves aux différentes tâches en suscitant leurs initiatives et en domaine de camaraderie entre les enseignants c'est à lui que revient en somme la responsabilité de faire promouvoir l'évolution des Enseignants d'EPS dans l'établissement en créant un système de canaux dans lesquels doivent

circuler les informations positives à la vie tant des Enseignants que de l'école.

c) Aspects organisationnels et de coordination :

Une des tâches les plus importantes du coordonnateur dans un établissement scolaire est de proposer une organisation pédagogique des activités d'E.P.S.

Ces propositions sont ensuite discutées par le collectif des enseignants, modifiées, et établies de façon à organiser définitivement les activités pédagogiques des Professeurs dans l'établissement.

Quand sera alors fait ce travail ?

Il est généralement fait à la rentrée : Rentrée des Enseignants 5 jours avant les élèves ce qui permettra d'établir une organisation définitive autorisant un travail efficace qui doit scientifiquement être instauré dès octobre.

Quelles qualités essentielles doit posséder une répartition ? Elle doit être un cadre qui permet à l'éducateur d'appliquer l'enseignement défini par les options générales des I.O. et celles plus particulières à son établissement ; la répartition ne doit jamais être un carreau figé. Elle doit dans toute la mesure du possible, laisser à l'enseignant la liberté, la latitude d'organiser, d'innover, de chercher, de modifier, en un mot de chercher à faire élever progressivement le contenu de son enseignement.

Un enseignant conscientieux n'enseigne pas au jour le jour. Il lui est absolument nécessaire de prévoir globalement son travail de toute l'année scolaire, du premier au dernier jour. L'enseignant ayant défini des objectifs éducatifs précis en fonction de sa classe doit savoir avant le début de l'année ce qu'il va faire afin de pouvoir réfléchir, discuter, modifier et organiser pédagogiquement son année sur des bases solides.

## II - 3 - 2 ORGANISATION DES COMPETITIONS SPORTIVES A DIFFERENTS NIVEAUX

La pratique de l'activité sportive comprend 2 moments essentiels que tout enseignant d'EPS doit connaître.

Il s'agit :

- de l'entraînement ou la préparation physique et psychologique d'un ou de plusieurs sujets dont le but est de réaliser une performance ou un rendement optimum. C'est le moment d'apprentissage d'un certain nombre de techniques sportives

- de la compétition, c'est à dire du moment de la réalité objective de l'activité, le moment de vérité indispensable à la connaissance des sujets. Ceci étant , voyons comment peut-on organiser une compétition au niveau d'une classe à l'échelle d'une zone d'une région.

### II-3-2-I AU NIVEAU D'UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

La pédagogie de l'EPS offre à l'enseignant deux techniques fondamentales pour apprécier la valeur des sujets dont il a la charge. D'une part il s'agit pour l'enseignant de chercher à savoir ce que les élèves ont maîtrisé au cours d'une activité, quels obstacles ils ont rencontré, qu'elle a été leur manière d'aborder et de résoudre les problèmes ; ceci dans le souci de mieux connaître les élèves et, en retour, de mieux adapter la pratique pédagogique à leurs besoins. C'est cela l'évaluation qui doit normalement se faire au niveau des établissements. D'autre part, l'enseignant peut organiser des compétitions typiquement

classiques pour contrôler les performances que peuvent réaliser les élèves. Il s'agit de connaître leurs acquis ; mais les conditions actuelles d'enseignement ne permettent pas de chercher à connaître comment les élèves ont réussi leurs performances c'est pourquoi il est demandé à l'enseignant de bien maîtriser le système d'organisation des compétitions classiques parce que c'est le grand moment du contrôle.

Quelques éléments essentiels à connaître pour l'aboutissement d'une compétition :

- a) Le règlement : Toute compétition sans règlement n'est pas une. Il doit être clair, précis, compréhensible et facilement interpretable par les élèves. Il faut toujours le rédiger parce qu'il fait partie des documents du cycle.
- b) La fiche d'observation : Elle permet à l'enseignant d'avoir en main ce qu'il aura observé de bon, de mieux orienter les séances futures.
- c) La fiche de performance : Elle permet au début du cycle de proposer un schéma modèle d'évaluation du travail à faire pendant le cycle. Ex : Lors de la première séance de compétition de hauteur, l'élève aura franchi 1,20 m, à la dernière compétition s'il réalise 1,25 m cela suppose que les techniques d'entraînement de l'enseignant ont été efficaces.



d) Le Bilan de la compétition : C'est l'analyse d'une séance de contrôle de niveau. L'enseignant "décortique" la fiche d'observation pour voir ce que les élèves ont réussi et ce qu'ils n'ont pas maîtrisé. Ce n'est qu'après ce travail qu'il pourra choisir les éléments à travailler.

## II - 3 - 2 - 2 LA COMPÉTITION AU NIVEAU D'UNE ZONE OU D'UNE REGION

Pour organiser une manifestation à ce niveau avec plus de chance de réussite, il faut d'abord se poser trois questions essentielles : Quand ? Ou ? Comment .

a) QUAND ? Préciser la date à laquelle la manifestation se déroulera. C'est en fonction de celle-ci que s'organiseront les préparatifs qui pourront connaître un rythme plus ou moins accéléré dans les démarches entreprises pour la bonne réussite de la manifestation. Préciser également l'heure du début des festivités. Cela doit être mis sur papier et distribué à qui de droit.

b) OU ? Déterminer le lieu de la manifestation. Hâter la procédure d'acquisition du terrain retenu pour la circonstance. Préparer des lettres aux autorités locales pour obtenir l'autorisation d'occuper le terrain indiquer la date et le temps pendant lequel le terrain sera occupé.

c) COMMENT ? Préciser au préalable la nature de la manifestation sportive à organiser avant de penser à son organisation et connaître le nombre des participants et la durée.

Trois étapes seront à considérées :

1/ - La Préparation

2/ - Le Déroulement

3/ - La fin de la manifestation suivie du Bilan .

## II - 4 - TRAVAIL DU COORDONNATEUR A L'EGARD DES ELEVES INAPTES A LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Tous les élèves déclarés inaptes à l'éducation physique par un certificat médical émanant soit du service de l'hygiène scolaire, soit du centre medico-sportif seront organisés selon leur inaptitude à des occupations ayant trait au divertissement et n'entraînant pas des efforts physiques importants :

(Jeux-de boules, Jeux de dames, Jeux de cartes etc...), à l'entretien des installations sportives (Hand-Ball, Volley-Ball, Basket-Ball, sautoirs).

Outre ces quelques jeux énumérés plus haut pouvant détendre les enfants après leur travail intellectuel, il est nécessaire que le Coordonnateur prévoit dans sa programmation, des cours théoriques donnant une vue globale du sport : Son origine, son organisation, ses bienfaits, sa pratique idéale.

x  
x                      x

Les résultats de notre travail nous ont fait apparaître que les fonctions du Coordonnateur ne sont pas de tout repos. Car, sans cesse ballotté entre le personnel enseignant, les parents d'élèves, l'Inspecteur Régional, les ligues et les Fédérations sportives.

.../...

Le Coordonnateur doit alors avoir un sens aigu des relations humaines. Sur le plan professionnel, loin de s'en laisser comper, il doit prêcher d'exemple.

La grande expérience du commerce des hommes, une compétence professionnelle sans conteste, un sens aigu des responsabilités tels nous paraissent les critères qui doivent présider au choix et à la nomination d'un coordonnateur des activités physiques et sportives.

.../...

### CONCLUSION

Depuis l'accession à l'indépendance, diverses actions ont été menées par la République Populaire du Congo en direction du monde sportif en général et de sa jeunesse en particulier.

A cet effet, différentes formes de projets destinés à la démocratisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive afin d'améliorer la santé de la jeunesse ont été initiés.

Ce problème est, en effet, l'un des plus préoccupant pour la nation, puisqu'il concerne ses forces vives, numériquement les plus importantes sur le plan démographique.

La prise de conscience de tous : Responsables politico-administratifs, Enseignants, Elèves, Parents d'élèves, conduirait inévitablement à la recherche de solutions dans un délai assez bref.

Une des démarches à préconiser serait que : L'E.P.S. qui vise l'amélioration des données physiques, physiologiques et psychomotrices de l'enfant, débute désormais dès le préscolaire et soit enseignée méthodiquement et graduellement jusqu'à la fin de la scolarité. Ce, grâce à une coordination et une harmonisation des tâches des enseignants et aux bons rapports avec l'administration et les parents d'élèves.

Les enseignants d'EPS conscients de leurs responsabilités devront être des hommes préoccupés par ce problème de la vie nationale. C'est ce comportement qui devra les amener à assurer correctement leur mission délicate, complexe et obligera sans nul

doute la société à les respecter car de leur travail dépendra l'avenir de tout le peuple. Ils devront être en effet, à la fois eux mêmes et des citoyens qui doivent imaginer ce que d'autres doivent être pour exercer des tâches et des professions autres que les leurs.

Un contrôle systématique à tous les échelons sera effectué régulièrement pour s'assurer de l'efficacité du travail des enseignants et du respect de la programmation de cet enseignement.

Pour ce faire, les Inspecteurs d'EPS, les Conseillers Pédagogiques, dans l'exercice de leur fonction mettront dorénavant un accent particulier sur la bonne gestion pédagogique, administrative, technique et organisationnelle de toutes les structures de base, les établissements scolaires qui ont, non seulement la noble mission de former physiquement et moralement tous les jeunes en vue d'une bonne santé, mais aussi, doivent servir de pépinière pour l'élite sportive du pays.

Il ne fait pas de doute que le seul moyen de dépasser les insuffisances du passé est de recourir à des solutions raisonnables à la lumière des expériences multiples qui se sont succédées. Ainsi pourra-t-on parler de la pratique du sport partout et par tous en milieu scolaire en République Populaire du Congo.

